



Mairie de la Heunière

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DE** **LA HEUNIERE DU 19 JUIN 2025**

### **Date de convocation : vendredi 13 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de la Heunière. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Etaient présents : Jérôme FOUCHER, Florence ROPARS, Alexandre BOURGEOT, Loïc BUISSON, Céline DA SILVA, Jacques GIGANT, Daniel LAVEILLE, Isabelle MARTIN, Anne-Sophie RIGOLOT, Jean VAREN.

Était absent non excusé :

Était absent excusé :

Secrétaire de séance : Céline DA SILVA

### **Ordre du jour :**

#### **1/ Approbation du procès-verbal du 12/05/2025**

Après modifications, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal.

Monsieur LAVEILLE intervient pour ajouter une précision sur le vote du point 4 du Procès-Verbal.

Le vote ayant été fait à mains levées, il s'agissait de 4 voix pour et 4 voix contre. Le vote de Monsieur le Maire comptant double d'après cette procédure de décision, le point a été approuvé à 5 voix pour et 4 voix contre.

Monsieur LAVEILLE intervient également pour revenir sur la proposition du colombarium, statuant sur le fait que Monsieur le Maire l'accuse d'en « empêcher » la réalisation.

Monsieur le Maire réfute ces paroles.

Madame DA SILVA prend la parole pour clarifier les démarches entreprises pour le chiffrage de ce projet.

Monsieur le Maire propose de reprendre la lecture du procès-verbal.

Monsieur LAVEILLE revient sur le point 5.2 du procès-verbal en indiquant qu'il réclamera les archives concernant les demandes de subventions réalisées.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **2/ Délibération : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024**

Monsieur le Maire présente le CFU 2024.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### **3/ Délibération : Rétrocession du lotissement « Le Domaine du Heurre »**

Monsieur le Maire propose à Monsieur BOURGEOT de présenter le modèle de délibération relatif à cette rétrocession.

Monsieur BOURGEOT informe les conseillers qu'en terme de formalisme, en vue de la préparation de l'acte, une délibération doit être prise.

L'ensemble du conseil est surpris d'obtenir cette information aussi tardivement.

Monsieur le Maire donne lecture de ce projet de délibération.

Monsieur VAREN revient sur l'entretien du merlon. Cette partie ferait partie de la zone de ce lotissement.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un fossé aurait été réalisé devant ce merlon pour permettre l'évacuation des eaux de pluie.

Monsieur LAVEILLE demande si l'élagage a été réalisé sur le lotissement.

Monsieur le Maire affirme qu'ils ont été réalisés.

Monsieur LAVEILLE revient sur la proposition antérieure de Monsieur BOURGEOT sur l'entretien de cet espace.

Monsieur VAREN affirme que l'entretien est à la charge de chaque propriétaire sur sa propre parcelle.

Monsieur le Maire propose de vérifier ces éléments sur le règlement du lotissement du Heurre.

Cette décision est reportée, pour une meilleure vérification et justesse de traitement.

#### **4/ Délibération : Groupement de commande pour fournitures administratives – SNA**

Monsieur le Maire présente la proposition de SNA sur un groupement de commande concernant les fournitures administratives.

Monsieur LAVEILLE demande à évaluer les dépenses liées à ce groupement de commande.

Monsieur BUISSON demande à vérifier la notion d'engagement sur cette délibération. La délibération obligerait-elle la commune à adhérer au groupement de commande une fois l'offre reçue ?

Monsieur LAVEILLE demande à recevoir plus de détails sur ce groupement de commande avant de procéder au vote de la délibération.

Cette délibération est reportée.

#### **5/ Délibération : Devis Decolum Illuminations n° 2502565**

Monsieur le Maire présente le devis n°2502565 proposé par la société Decolum Illuminations pour un montant de 141.48 euros TTC

Monsieur BUISSON explique les détails du devis. En vue des restrictions budgétaires, des décorations et pièces seront utiles pour réparer et réutiliser les décorations existantes.

Le devis est approuvé à l'unanimité.

#### **6/ Délibération : Devis Cloison'Eure n°D-2505177 et n°D-25050178**

Monsieur le Maire présente les devis n° D-2505177 et n°D-25050178 proposé par la société Cloison'Eure pour un montant de 2998.80 euros TTC

Monsieur VAREN revient sur la franchise très élevée sur la prise en charge par les assurances.

Les devis sont approuvés à l'unanimité.

#### **7/Devis Société DOLLET pour scellement panneau de la place**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que le devis n'a pas été reçu ce jour en mairie.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de convenir ensemble de l'endroit idéal où placer la plaque.

La délibération est donc reportée.

### **8/ Questions diverses**

#### **8.1/ Inauguration du panneau de rue**

Monsieur le Maire demande au Président du Comité des Fêtes, Monsieur BUISSON, de s'organiser pour le bon déroulement de l'inauguration.

Madame ROPARS se propose pour prendre en charge l'organisation.

Il est assez délicat de pouvoir proposer un nombre de présents approximatifs.

Monsieur le Maire propose à Madame ROPARS de faire le discours.

#### **8.2/ Table de pique-nique**

Monsieur LAVEILLE demande si quelqu'un s'est occupé de poncer la table de pique-nique.

Il faudrait la vernir rapidement pour la protéger.

#### **8.3/ Entretien des espaces verts**

Monsieur le Maire revient sur le courriel de Monsieur BUISSON quant à l'entretien des espaces verts. Monsieur le Maire informe les conseillers que cela a été transmis à la société et que ces derniers feront le nécessaire pour y remédier avant la fête de la Saint-Jean.

#### **8.4/ Chemin vert**

Monsieur LAVEILLE demande si des retours ont été reçus concernant le Chemin Vert.

Monsieur le Maire répond qu'aucun retour pour l'instant n'a été reçu.

L'ensemble du conseil s'accorde sur le constat de la présence de marquage au sol sur cette zone.

#### **8.5/ Appel d'Offres**

Monsieur le Maire revient sur le choix de l'entreprise pour l'entretien des espaces verts.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que certains candidats auraient été persuadés de ne pas déposer leur candidature à cet appel d'offre.

Les débuts de l'entreprise sélectionnée par délibération ont également été compliqués et Monsieur le Maire souhaite que cela cesse pour le bon déroulement des interventions.

Monsieur BUISSON revient sur la notion de « travail bien fait ». La ruelle du Coq, la rue de la Mare à Jouy, l'entrée de la rue du Poirier Jaune, rue de la République, la zone derrière le cimetière n'ont pas respecté les conditions du cahier des charges.

Monsieur BUISSON demande que le cahier des charges soit respecté dans son intégralité.

Monsieur VAREN rajoute le grattage des bordures qui auraient été bâclé.

Monsieur LAVEILLE ajoute également l'entretien des caniveaux.

Madame DA SILVA s'inquiète des prochaines conditions météorologiques.

Monsieur le Maire en référera à l'entreprise concernée.

#### **8.6/ Enfouissement et renforcement des lignes électriques**

Monsieur BUISSON revient sur le coût réel des travaux sur le renforcement des lignes électriques.

Monsieur le Maire enverra aux conseillers le chiffrage qui avait été étudié antérieurement.

#### **8.7/ Division de propriété**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une division de propriété est prévue et qu'une servitude sera à discuter pour avoir un accès au Chemin Vert.

Monsieur le Maire propose de réunir les principaux concernés.

#### **8.8/ Colombarium**

Monsieur LAVEILLE souhaite revenir sur le coût du projet du colombarium.

Celui-ci tient à faire remarquer que généralement le calcul se fait par la division du prix d'achat par le nombre de cases.

Madame DA SILVA explique que la méthode de calcul est tout à fait correcte mais que le désaccord n'était pas celui-ci.

Monsieur BOURGEOT ajoute qu'il s'agit d'un investissement sur le long terme.

Monsieur VAREN déclare qu'il s'agit effectivement d'un quiproquo.

Les conseillers municipaux échangent sur les différentes observations qu'ils ont pu faire sur les colombariums de d'autres communes.

#### **8.9/ Lampadaire**

Monsieur VAREN fait remarquer qu'un lampadaire doit être réparé.

#### **8.10/ Transports scolaires**

Madame MARTIN demande comment se passe le nouveau circuit des transports scolaires.

Il avait été évoqué également de déplacer l'abri de bus seulement celui-ci semblerait trop fragile pour être déplacé.

Monsieur le Maire fait part d'une remarque reçue par un parent, celle que l'intersection de l'Eglise est très dangereuse en termes de vitesse.

Monsieur le Maire demande si l'un des conseillers souhaite prendre en charge le projet d'abri de bus.

#### **8.11/ Signalétique bouche à incendie**

Monsieur BUISSON demande que les chiffrages pour la signalétique des bouches à incendie soit réalisé.

### **8.12/ Documents administratifs**

Monsieur BUISSON demande l'accès à certains documents publics.

Monsieur le Maire revient sur le fait que Monsieur BUISSON est un administré et un élu, mais les documents lui seront transmis.

Fin de séance à 21h31

